

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 18 mars 2014 à Ars.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE - LAURENT – SARTY – HAUSSMANN – CORSET – GIRON – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – MEAUME – CRESPIEN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD - FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – SANGRELET - LESCURE – MARGUERITAT – MAZEAUD – CHEYPE - GAILLARD – AUFAURE – DENIS - FRIC - CONCHON – ZANDVIELT – LAPORTE..

**Excusés :** LUINAUD – GEFFROY – CERATI – COLON – DESSEAUVE – DAGOIS – DENIS – TAGAND - GUIMBRETIERE – SUCHET – FOURNERON – GRENOUILLET – JALLOT – LABAR – TRUBINO – CHABREYRON – LEBIGOT – MAFAITY

Jacky GUILLON présente Laure Migot qui remplace Agnès Zeppa pendant son congé maternité. Il remercie M. le Maire d'Ars pour son accueil du Conseil Communautaire pour la dernière réunion de la mandature.

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 février 2014 à St Hilaire la Plaine est validé à l'unanimité.**

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2013

### BUDGET PRINCIPAL

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2013 du budget principal en fonctionnement et en investissement.

#### Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisations</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Réalisations</u>
- 011 charges à caractère général	511 694	362 778	- 013 atténuation de charges	24 900	18 653
- 012 charges de personnel	523 604	523 604	- 73 impôts	1 859 674	1 917 892
- 65 charges de gestion courante	879 810	837 496	- 74 dotat partic.	939 989	743 885
- 014 atténuation de charges	887 829	887 829	- 75 autres produits	71 842	82 107
- 66 charges financières	25 911	19 911	- 70 produits des services du domaine/ventes diverses	115 698	109 550

- 67 charges exceptionnelles	80 033	69	-77 produits exceptionnels	0	2 712
- 68 dotations aux amortissements	70 545	70 542	-042 Opérations d'ordre de transfert entre section	30 265	30 263
- 022 dépenses imprévues	94 142				
	<u>3 073 568</u>	<u>2 702 229</u>		<u>3 042 368</u>	<u>2 905 062</u>

*Soit un résultat excédentaire de 202 832,92 € qui compte tenu du résultat antérieur positif de 225 883,43 € fait apparaître un résultat de clôture positif de 428 716,35 €.*

#### Section d'investissement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	Prévisions	Réalizations		Prévisions	Réalizations
			- 1068 Excédent de fonc. Capitalisé	0	0
- 21 immobilisations corporelles	45 187	8 397	- 10 dotations FCTVA	152 758	0
- 23 immob. en cours	1 182 627	278 927	- 13 subventions	772 264	265 459
- 16 remboursement d'emprunt	38 652	38 148	- 024 produit des cessions d'immob.	12 000	0
- 041 Opérations patrimoniales	45 808	45 807	- 165 emprunts et dette assimilées	1 500	2 076
-040 Opérations d'ordre de transfert entre section	30 265	30 263	- 040 amortissements des immobilisations	70 545	70 543
			- 041 opérations patrimoniales	45 808	45 807
	<u>1 342 539</u>	<u>401 542</u>		<u>1 054 875</u>	<u>383 885</u>

*Soit un résultat déficitaire de 17 657,31 € qui compte tenu du résultat antérieur positif de 92 981,15 € fait apparaître un résultat de clôture positif de 75 323,84 €.*

M. PASQUINET indique que le résultat de l'année 2013 de 202 832.92 € s'est amélioré par rapport au résultat de 2012 qui s'élevait à 69 757 euros.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement a baissé de 1.18 % et les produits de fonctionnement ont augmenté de 3.59 %.

Il annonce un autofinancement de 243 000 euros. Cela correspond à l'épargne que la Ciate a réussi à dégager pour autofinancer ses investissements. L'année dernière, il était de 163 000 euros. Cela représente un autofinancement brut de 31 euros par habitant. A titre de comparaison, la moyenne régionale est de 49 euros.

M. GUILLON tient à modérer ce propos en précisant que toutes les communautés de communes n'ont pas les mêmes compétences et qu'elles ne sont pas exercées de la même manière. La Ciate possède des services comme le centre de loisirs ou la petite enfance qui sont déficitaires.

M. PASQUINET souligne que pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

En conclusion, M. PASQUINIET annonce un fond de roulement de 504 040 euros. Le 31 décembre 2014, la trésorerie s'élevait à 420 340 euros. Elle permettait un financement de 50 jours de dépenses.

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le compte administratif 2013 du budget principal est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,  
Considérant les éléments suivants :**

**\* Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 225 883,43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2013)	+ 92 981,15 €

**\* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2013:**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2013)	- 17 657,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2013)	+ 92 981,15 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>+ 75 323,84 €</b>

**\* Restes à réaliser au 31 Décembre 2013:**

Sur dépenses d'investissement	879 845,00 €
Sur recettes d'investissement	474 792,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	<b>- 405 053,00 €</b>

**\* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2013 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 75 323,84 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- 405 053,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>329 729,16 €</b>

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2013 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 202 832,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 225 883,43 €
<b>Total à affecter</b>	<b>428 716,35 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	329 729,16 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
<b>Affectation en investissement</b>	<b>329 729,16 €</b>
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	98 987,19 €
<b>Total affecté</b>	<b>428 716,35 €</b>

**BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS »**

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2013 du budget annexe « Les ateliers relais » en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
- 011 charges à caractère général	1 450	1 404	- 75 revenus immeubles	5 494
- 66 charges financières	147	146	- 70 produits des services du domaine/ventes diverses	1 450
- 67 charges exceptionnelles	3 889	0		
	<u>5 486</u>	<u>1 550</u>		<u>6 944</u>
				<u>7 199</u>

Soit un résultat de clôture excédentaire de 5 648,48 € qui compte tenu du résultat antérieur positif de 5 101,52 € fait apparaître un résultat de clôture positif de 10 750,00 €.

**Section d'investissement**

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
- 16 emprunts	6 561	6 560	- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	6 333
			- 024 produit des cessions d'immobilisations	1
	<u>6 561</u>	<u>6 560</u>		<u>6 334</u>
				<u>6 333</u>

Soit un résultat déficitaire de 227,98 € qui compte tenu du résultat déficitaire reporté de 6 332,43 € fait apparaître un résultat de clôture négatif de 6 560,41 €.

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le compte administratif 2013 du budget annexe « Les ateliers relais » est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,  
Considérant les éléments suivants :**

\* Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 5 101,52 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2013)	- 6 332,43 €

**\* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2013:**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2013)	- 227,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2013)	- 6 332,43 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 6 560,41 €</b>

**\* Restes à réaliser au 31 Décembre 2013:**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>

**\* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2013 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 6 560,41 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>6 560,41 €</b>

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2013 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 5 648,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 5 101,52 €
<b>Total à affecter</b>	<b>10 750,00 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	6 560,41 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
<b>Affectation en investissement</b>	<b>6 560,41 €</b>
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	4 189,59 €
<b>Total affecté</b>	<b>10 750,00 €</b>

Le budget annexe concerne deux ateliers relais. L'un d'entre eux est une grange aménagée, dont le crédit bail arrivera à échéance le 30 avril. L'autre est une scierie située à la Chapelle Saint Martial. Pour mémoire, le crédit bail de la scierie devait prendre fin au 30 septembre dernier. Toutefois, l'entreprise titulaire du crédit bail a connu des difficultés financières l'année dernière et n'a pu honorer ses loyers. Elle ne pouvait donc pas faire valoir sa faculté d'acquiescer le bien pour l'euro symbolique. Elle a demandé alors que le bail soit prolongé d'un an avec des loyers plus modiques, de façon à ce qu'elle puisse régulariser sa situation durant l'année et acquiescer le bien au 30 septembre 2014.

Un échéancier de paiement des loyers en souffrance avait alors été défini avec l'entreprise et le trésor public. A ce jour, l'entreprise s'est acquittée des premières échéances mais connaît à nouveau des difficultés pour honorer ses traites.

Au vu de cette situation Denis FRIC demande à ce que la Ciате exige immédiatement un droit de regard sur les comptes de l'entreprise.

Martine LAPORTE propose plutôt d'attendre fin septembre pour voir si l'entreprise honore ses engagements et si ce n'est pas le cas, de demander l'ouverture des comptes à ce moment là.

Jacky GUILLON rappelle le contexte de l'intervention de la CIATE pour maintenir cette activité économique. La Scierie « Pasquet » a cessé son activité en 2002 du fait de ses difficultés. La Ciате a acquis les bâtiments et les loue à l'entreprise « Exploitation Forestière Creusoise » en crédit bail. Ce dispositif a permis de maintenir cinq emplois de proximité pour des salariés présents depuis longtemps pour la plupart et qui auraient eu des difficultés pour retrouver un emploi.

**Le Président soumet alors les deux propositions au vote :**

**Concernant la proposition d'exiger un droit de regard sur les comptes de l'entreprise dès maintenant, le Conseil Communautaire se prononce contre cette proposition par 40 avis défavorables et 1 avis favorable.**

**Concernant la proposition d'attendre fin septembre pour voir si l'entreprise honore ses engagements et si nécessaire de demander alors l'ouverture des comptes, le Conseil Communautaire se prononce en favorablement par 38 avis favorables et 3 abstentions.**

Un courrier va être envoyé à l'entreprise pour l'informer que le conseil communautaire a examiné à nouveau son problème, qu'il a pris acte de son impayé et lui demande d'acquitter sa dette le plus rapidement possible.

### **BUDGET ANNEXE SPANC**

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2013 du budget annexe SPANC en fonctionnement et en investissement.

#### **Section de fonctionnement**

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
- 011 charges à caractère général	16 671	9 940	- 70 redevances d'assainissement	65 350
- 012 charges de personnel	60 028	58 528	- 74 subvention d'exploitation	22 000
- 65 autres charges de gestion	180	180	- 77 produit exceptionnel	0
- 67 charges exceptionnelles	22 081	360		
- 022 dépenses imprévues	3 820	0		
- 042 Dotations aux amortissements	3 256	3 256		
	<b><u>106 036</u></b>	<b><u>72 264</u></b>		<b><u>87 350</u></b>
				<b><u>86 756</u></b>

*Soit un résultat excédentaire de 14 491,63 € qui compte tenu du résultat antérieur positif de 29 289,86 € fait apparaître un résultat de clôture positif de **43 781,49 €**.*

#### **Section d'investissement**

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
- 20 immobilisations incorporelles	10 256	0	- 040 amortissements des immobilisations	3 256
- 21 immobilisations corporelles	6 000	5 181	-10 Dotations fonds divers	2 396
			- 1068 excédent de fct capitalisé	3 014
	<b><u>16 256</u></b>	<b><u>5 181</u></b>		<b><u>8 666</u></b>
				<b><u>6 269</u></b>

Soit un résultat excédentaire de 1 088,47 € qui compte tenu du résultat antérieur négatif de 3 013,13 € fait apparaître un résultat de clôture négatif de 1 924,66 €.

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le compte administratif 2013 du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,  
Considérant les éléments suivants :**

**\* Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 29 289,86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2013)	- 3 013,13 €

**\* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2013:**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2013)	+ 1 088,47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2013)	- 3 013,13 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 1 924,66 €</b>

**\* Restes à réaliser au 31 Décembre 2013:**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>

**\* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2013 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 924,66 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 924,66 €</b>

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2013 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 14 491,63 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2013)	+ 29 289,86 €
<b>Total à affecter</b>	<b>43 781,49 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	1 924,66 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
<b>Affectation en investissement</b>	<b>1 924,66 €</b>
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	41 856,83 €

**Total affecté 43 781,49 €**

## **PRESENTATION DU BILAN 2013 ET DU PREVISIONNEL 2014 DE L'OFFICE DE TOURISME**

Chaque année, la Ciate et l'Office de Tourisme signent une convention qui détermine la répartition des rôles entre chaque partie, les actions qui devront être menées ainsi que le montant de la subvention octroyée par la Ciate.

Messieurs MUDET, Président de l'Office de Tourisme, et GAUTREAU, Trésorier, accompagnés de N. Manaud, animatrice, présentent ce bilan.

M. MUDET, en introduction annonce que l'année 2013 a été marquée par une fréquentation en baisse (générale au niveau du département) notamment en juin en raison d'un climat défavorable au tourisme. Cependant les mois de juillet et août ont été relativement stables. Les expositions et animations ont connu

une bonne fréquentation. Le site internet est performant (13% de visites en plus). M. MUDET présente la mise en place de postes mutualisés avec Masgot, Sous-Parsat, Le Moutier d'Ahun et l'Office de Tourisme pour les emplois saisonniers, ce qui permet d'embaucher des CUI-CAE sur une période plus importante et de les faire travailler sur plusieurs sites.

Nathalie MANAUD présente le bilan des activités de l'Office de Tourisme, les nouveautés, notamment en matière de numérique (tablette tactile au service des touristes, vitrine numérique avec des informations de jour et de nuit, le wifi gratuit, les réseaux sociaux...).

#### Le Site internet :

27000 visiteurs ont parcouru le site internet de l'Office de Tourisme : 31% sont des habitués et 69% sont des nouveaux visiteurs. Trois pics de fréquentation sont à noter : les passages au JT de TF1 du gîte de pêche de M. Nadaud, et du Moutier d'Ahun et de Masgot.

Le site est très bien référencé sur les moteurs de recherche. 213 actualités ont été entrées en 2013 et pendant l'été 2 ou 3 actualités sont saisies chaque jour.

Il est riche en informations touristiques et présente également le recensement des associations, des artistes, des artisans, des produits du terroir ainsi que toutes les manifestations locales. Pour l'instant, 200 fiches de manifestations ont été saisies (pour info : 15 minutes en moyenne sont nécessaires pour remplir une fiche).

#### La communication traditionnelle:

La carte touristique du territoire avec ses 3 circuits thématiques réalisée en partenariat avec la Ciate sera encore diffusée en 2014.

L'Office de Tourisme participe à la réalisation du guide touristique du Pays Sud Creusois. Nathalie Manaud présente la couverture de l'édition 2014 qui est l'Eglise de Sous-Parsat.

#### Les animations

De mai à septembre l'Office de Tourisme est présent sur le terrain. En 2013, 48 rdv ont été programmés sur la Ciate : visites guidées, initiations pêche, visites guidées...

Ces animations ont été suivies par près de 2400 personnes : creusois ou touristes 23 groupes ont été reçus au printemps essentiellement, ce qui représente 563 personnes.

Terra Aventura, le Géocaching made in Limousin et les caches de Masgot et Ahun remportent un vif succès auprès du public. 65% des participants sont Limousin et notamment Haut-Viennois. Cela participe à la bonne image de la Creuse. 12% des géocacheurs sont venus en vacances dans notre région pour Terra Aventura.

Les moments forts de l'année 2013 ont été :

- La Nuit de la chouette avec plus de 200 participants
- La fête de la randonnée avec 210 marcheurs,
- Le week-end de Lo Tremoulado avec 675 personnes,
- 50 pêcheurs d'écrevisses au Puy du Chalard,
- 50 personnes à la balade nocturne à St Hilaire le château,
- 100 amateurs de chauve-souris à Janaillat et au Moutier d'Ahun,
- 70 marcheurs de nuit à St Yrieix les Bois,
- 150 personnes à la nuit des étoiles à Ahun
- 5 amateurs de champignons à la sortie mycologique de Fransèches.

Les huit expositions organisées à l'Office de Tourisme ont connu un vif succès avec 3000 visiteurs.

Les principaux projets 2014 sont :

- la formation du personnel sur les nouvelles technologies et la connaissance du patrimoine,
- l'accueil au Moutier d'Ahun, à Masgot et à Sous-Parsat,



- une aide aux associations locales avec les contrats saisonniers (exemple : Père Noël de Sous-Parsat),
- des expositions et des animations variées.

L'Assemblée Générale aura lieu le 16 avril 2014 au Donzeil.

Jean-Pierre GAUTREAU présente le bilan financier 2013 et le prévisionnel 2014 avec un nouvel exercice comptable débutant le 1<sup>er</sup> septembre et se terminant au 31 août. Il a été mis en place dans le but d'éviter les pointes de travail en fin d'année où la charge de travail du personnel redouble avec notamment « La hotte de Noël ». Les charges ont été maîtrisées en 2013. Le fond de roulement est confortable avec 40 332 euros.

Marcel Mudet fait référence à la réflexion menée par l'Office de Tourisme sur un moyen de baisser le montant des subventions demandées, notamment à la Ciate. Il s'agit de l'application de la taxe de séjour. La simulation donne une possibilité de réunir 10 000 euros récupérés par la Ciate et reversés entièrement à l'Office de Tourisme.

L'année 2014 étant une année de transition, le conseil communautaire sera amené à voter deux fois pour cette année : une fois en mars pour attribuer une subvention portant sur la période janvier à août et une deuxième fois à l'automne pour voter pour la première fois une subvention annuelle portant sur le nouvel exercice de septembre à août.

Le budget prévisionnel correspondant au fonctionnement de l'Office de Tourisme et au programme d'actions portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014 fait ressortir une subvention de la CIATE à hauteur de 56 631,01 euros.

Pour cette année, la convention prévoit que l'Office de Tourisme assure les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique locale et la mise en réseau des prestataires. A ce titre, il assure un service d'accueil à Ahun, assure la promotion touristique notamment à travers la vente du guide de randonnée, réalise des brochures touristiques, organise des animations (visites guidées, expositions, animations diverses), participe à des salons, anime un réseau de prestataires du territoire. En outre, l'Office de Tourisme propose un cyber espace ouvert à tous.

Dominique Mazeaud ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire, par 40 avis favorables et 1 abstention :**

- valide le montant de la subvention proposée (56 631,01 €) ;
- valide le programme d'action ainsi que le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme.

## **ESPACE CULTUREL CHABROL : PLAN DE FINANCEMENT ET AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

---

Une subvention de près de 85 000.00 euros était attendue de la Région Limousin pour la création de bâtiments publics très performants énergétiquement. Suite à l'instruction du dossier, la région se réservant le droit de modifier son règlement en fonction de l'enveloppe disponible et des demandes, le montant a été recalculé sur la base des investissements pour la maîtrise de l'énergie (matériaux, qualité des huisseries, mode de chauffage,...) et non plus sur celle de la performance énergétique atteinte (qui

comprend l'ensemble de la structure). L'aide de la région a ainsi été ramenée à 36 600.00 € soit une déconvenue de près de 50 000.00 euros.

Suite à l'entretien avec le SDIS pour la préparation du dossier de sécurité dans le cadre du permis de construire, la possibilité de classer le bâtiment en 3<sup>ème</sup> catégorie a été étudiée. Cette catégorie permet d'accueillir une jauge de 700 personnes maximum, la capacité du bâtiment étant suffisante. Le maintien du classement en 4<sup>ème</sup> catégorie limite à 380 personnes ce qui demanderait aux organisateurs et à la municipalité de prendre des dispositions contraignantes pour l'organisation d'évènements susceptibles d'accueillir plus de personnes.

Cependant, le règlement du classement en 3<sup>ème</sup> catégorie impose des modifications sur la structure liées aux normes parasismiques, d'un montant évalué à 30 000 euros. Cet outil étant dédié à la vie associative et conçu pour être facilement utilisable par les bénévoles, le choix d'obtenir ce classement en 3<sup>ème</sup> catégorie paraît judicieux.

Le gradin amovible initialement prévu et estimé à 60 000 euros pour 250 places peut être remplacé par une série de bancs gradinés avec dossiers qui permettront différentes configurations (semi-circulaires, bi-frontal,...) selon les utilisations (activités, spectacles, réunions,...) Ils pourront être utilisés en dehors du lieu. Le coût est de 8 000.00 €.

Jean Claude BUSSIERE demande une clarification au sujet du gradin escamotable électriquement qui coûteraient 60 000 euros et des bancs gradinés d'un montant de 8000 euros. Il est précisé que le projet de gradin escamotable électriquement à 60 000 euros a été abandonné pour des bancs gradinés à 8 000 euros.

Les aménagements et équipements techniques font l'objet d'une ligne dédiée dans ce nouveau budget. Ils comportent les bancs gradinés, la double façade sérigraphiée, l'équipement technique (son et lumière) ainsi que la vidéoprojection. Ces équipements offrent la possibilité d'un hommage significatif et emblématique à Claude Chabrol tout en permettant l'organisation légère des toutes premières manifestations et hommages en ce lieu.

Ces variations ont généré des recherches de financement supplémentaires afin de limiter l'augmentation de l'autofinancement de la Ciate, tout en maintenant le niveau de qualité souhaité pour cet équipement. Une subvention du ministère de l'intérieur, d'un montant de 20 000 euros ainsi qu'une subvention du crédit agricole d'un montant de 12 000 euros vont être sollicitées.

Le plan de financement ci-dessous prend en compte ces modifications :

Dépenses totales		Recettes totales	
<b>Travaux Construction</b>	808 000,00	<b>Etat (DETR)</b>	407 050,00 €
<b>Aménagements et équipements de base</b>	197 000,00	<b>Région (convention territoriale)</b>	65 643,60 €
<b>Aménagements et équipements techniques</b>	62 500,00	<b>Département</b>	273 727,50 €
<b>Maîtrise d'œuvre et frais divers</b>	123 400,00	<b>Région appel à projet perf. énergétique</b>	36 667,00 €
		<b>Commune de Sardent</b>	58 000,00 €
		<b>Mécénat Crédit Agricole</b>	12 000,00 €
		<b>Leader</b>	15 345,00 €
		<b>Subvention parlementaire</b>	20 000,00 €

		<i>Sous total financements</i>	888 433,10 €
		<b>Autofinancement</b>	302 466,90 €
<b>Total HT</b>	<b>1 190 900,00</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 190 900,00 €</b>
		<b>FCTVA</b>	221 250,17 €
		Autofinancement sur part TVA	16 929,83 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 429 080,00</b>	<b>Total TTC</b>	<b>1 429 080,00 €</b>

Jean-Claude BUSSIERE pose une question concernant la ligne « Maîtrise d'œuvre et frais divers » du plan de financement. L'avenant proposé porte la maîtrise d'œuvre à 98 500 €, hors le montant indiqué est de 123400 €.

Il est précisé que les frais divers englobent le conseil et la maîtrise d'ouvrages, tous les frais obligatoires de raccordement au réseau, aux analyses de sol ainsi que tous les honoraires des bureaux de contrôle et des services de sécurité autres. C'est pour cela que le montant indiqué est 123 400 euros et non pas uniquement 98 500€.

Céline FOUCHER demande de combien a augmenté l'autofinancement par rapport à la dernière proposition de budget.

Martine LAPORTE explique que l'autofinancement proposé augmente de 20 000 euros. Le dernier budget indiquait un montant d'autofinancement de 275 000 euros. Ce budget intégrait la subvention de 85000 € qui était attendue de la région sur les performances énergétiques.

Guy DESLOGES s'interroge sur l'utilité d'appliquer des normes sismiques à Sardent.

Jacky GUILLON répond que si un établissement est crée en 4<sup>ème</sup> catégorie, la capacité d'accueil est limitée à 380 places et ainsi il n'y a pas d'application des normes sismiques. Par contre en choisissant de passer en 3<sup>ème</sup> catégorie, 700 personnes pourront être accueillies compte tenu de l'espace disponible. Dans ce cas là, il est obligatoire de respecter les normes sismiques. Le coût supplémentaire évalué est de 30 000 euros. Il précise qu'il serait dommage de ne pas investir les 30 000 euros et de limiter le nombre de places à 300 personnes. Les 30 000 euros sont déjà compris dans le budget présenté.

**Le Conseil Communautaire valide le plan de financement ci-dessus par 39 avis favorables et 2 abstentions et autorise le Président à solliciter la subvention de 20 000 euros auprès du ministère de l'intérieur et de 12 000 euros auprès du crédit agricole.**

Par ailleurs, concernant les équipements techniques permettant l'évocation Chabrol, une subvention au titre du Leader Gal-Socle va être sollicitée.

En effet, dans le cadre de la création de cet équipement culturel, le président de la Communauté de Communes avec le comité de suivi du projet et des membres de la famille Chabrol, ont choisi d'associer le nom et l'œuvre de Claude Chabrol à cet équipement dédié aux associations de pratiques artistiques et culturelles.

L'idée n'est pas de faire un « Musée Chabrol », mais de créer dans l'espace culturel les conditions qui donneront la possibilité d'un hommage réellement significatif, emblématique et vivant, à Claude Chabrol tout en permettant l'organisation des toutes premières manifestations dédiées. Ainsi, plutôt que les lettres de son nom apposées sur la façade, c'est l'ensemble de la façade qui sera sérigraphiée. D'autre part, le hall d'accueil, cœur du site, battra au rythme des manifestations dédiées à la vie de Chabrol grâce à un équipement technique simple et performant (son et lumière).

Le plan de financement concernant ces équipements est le suivant :

Plan de financement Leader HT			
Dépenses totales		Recettes totales	
Double façade sérigraphiée	18 000,00 €	Leader	15 345,00 €
Equipement technique Hall Chabrol	9 900,00 €	Autofinancement	12 555,00 €
<b>Total HT</b>	<b>27 900,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>27 900,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire valide le plan de financement ci-dessus par 39 avis favorables et 2 abstentions et autorise le Président à solliciter la subvention de 15 345 euros au titre de Leader.**

Le permis de construire est aujourd'hui accordé et le plan de financement est pratiquement abouti. **Il est proposé au Conseil Communautaire de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, pour un montant de 1 059 500 euros. Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 39 avis favorables et 2 abstentions et autorise le Président à lancer la consultation des entreprises.**

### **Budget de fonctionnement**

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Eau et assainissement	350,00 €	Locations	10 000,00 €
Electricité	6 500,00 €	Ciate	5 050,00 €
Granulés Bois	2 500,00 €		
Entretien annuel	1 000,00 €		
Maintenance	250,00 €		
Prime Assurances	1 000,00 €		
Télécommunications	800,00 €		
Fournitures	250,00 €		
Animation « collectif »	2 400,00 €		
<b>Total</b>	<b>15 050,00 €</b>		<b>15 050,00 €</b>

La mutualisation des moyens est apparue comme la meilleure réponse aux problématiques d'économie de fonctionnement d'un tel outil. Pour assurer sa gouvernance et favoriser la pérennité de cet outil et son utilisation, les partenaires (Ciate, mairie de Sardent, comité de pilotage du Contrat Educatif Local, associations bénéficiant du soutien de la Ciate pour la réalisation de leurs évènements) souhaitent constituer un « collectif associatif ».

La Ciate affectera une partie du temps de son personnel compétent à la fois pour la gestion et la coordination des utilisations, que pour son développement (chargée de mission et secrétaire). L'association Théâtre'Enfant bénéficie du dispositif « emploi associatif » (financé par la Région Limousin et le Conseil Général de la Creuse) et mutualise ce poste avec deux autres associations, condition du maintien du financement. L'association propose dès la création du collectif associatif, de dédier ce temps mutualisé (10h) à l'animation du collectif (programmation et suivi des réunions, animation de projets d'animations notamment autour de l'œuvre de Claude Chabrol,...).

D'autre part, la commune de Sardent dans le cadre d'une convention de partenariat, mettra gratuitement à disposition, son personnel communal afin de répondre aux besoins d'entretien du site (ménage mensuel, entretien des abords, petits travaux, approvisionnement de la chaudière bois).

C'est dans cet esprit de recherche permanente d'utilisation de nos ressources locales que le fonctionnement sera établi.

Il est rappelé que les associations du territoire de la CIATE bénéficieront de la gratuité de l'utilisation du lieu, sauf pour des évènements à caractère commercial.

Jacky GUILLON relate qu'il s'est entretenu avec le président de l'association des commerçants de Sardent (U.C.A.L.) et que son conseil d'administration ne souhaite pas participer à la location de la salle pour la foire aux huîtres alors qu'un courrier d'engagement avait été envoyé dans ce sens par le président de l'U.C.A.L. L'U.C.A.L. devait participer aux recettes de fonctionnement à hauteur de 10 000 euros. Jacky GUILLON précise que la Ciате est susceptible de ne pas les obtenir. Une négociation doit être menée à nouveau avec le conseil d'administration de l'U.C.A.L.

Thierry Gaillard précise que le conseil d'administration de l'U.C.A.L n'est pas contre une participation pour chaque utilisation du bâtiment. Il n'avait à priori pas été mis au courant des engagements pris par son président.

Jacky GUILLON pense que la multiplicité des possibilités de location de cette salle (congrès...) pourrait compenser une éventuelle déconvenue de l'U.C.A.L.

Guy DESLOGES déplorerait l'absence de l'U.C.A.L. dans le fonctionnement de l'Espace Chabrol puisque cette association a fortement souhaité sa création.

Céline FOUCHET trouve que les 10 heures par semaine pour l'animation du collectif sont sous-estimées. Il est précisé ces 10 heures de mise à disposition par l'association vont compléter les heures du personnel de la Ciате. Le fonctionnement du lieu ne va pas nécessiter la création d'un poste à 35 heures.

## **ESPACE CULTUREL CHABROL : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

---

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre pour le projet d'espace culturel Chabrol à Sardent, la mission a été confiée aux cabinets associés Tangente et Ripp-Massendari.

Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre avait été signé sur la base d'un projet à 600 000 euros. Il représentait 10% du montant des travaux soit 60 000 euros. Aujourd'hui les travaux s'élèvent à 1 005 000 euros et le projet s'avère plus complexe et plus important que celui initialement prévu. Il devient nécessaire de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre prenant en compte l'étendue de la mission.

Il est proposé de signer un avenant d'un montant de 38 500 euros ce qui porterait le marché global de maîtrise d'œuvre à 98 500.00 euros

Claude FOURNEL s'interroge sur la différence entre le montant des travaux à 1 005 000 euros et le montant total TTC de 1 429 080,00 euros.

Jacky GUILLON précise que le montant de 1 005 000 euros correspond à la somme des deux premières lignes du tableau présentant le plan de financement à savoir les travaux de construction pour un montant de 808 000 euros et les aménagements et équipements de base pour un montant de 197 000 euros.

**Le Conseil Communautaire valide à par 39 avis favorables et 2 abstentions l'avenant proposé au contrat de maîtrise d'oeuvre et autorise le Président à signer l'avenant les cabinets associés Ripp- Massendari et Tangente.**

## **IMPLICATIONS FINANCIERES DU DEPART DE SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS : NOUVELLES PROPOSITIONS**

---

Suite à la délibération prise lors du dernier Conseil Communautaire au sujet des conséquences patrimoniales et financières du retrait de Saint-Sulpice-les-Champs, une rencontre a eu lieu avec la Maire de la commune ainsi qu'avec Michel Moine, Président de la communauté de communes d'Aubusson Felletin. Ce serait la communauté de communes Creuse Grand Sud qui reprendrait la compétence concernant l'espace Jamot.

Michel Moine a demandé que les conditions financières votées précédemment soient revues, en particulier pour retrancher les subventions perçues.

Pour rappel, la répartition financière validée était la suivante :

- Concernant le logement locatif, la commune en est propriétaire et la CIATE est titulaire d'un bail à réhabilitation. Le retrait de la commune entraîne le transfert de ce bail à communauté de communes Creuse Grand Sud (qui a la compétence logement). La communauté de communes devrait alors récupérer les charges et recettes afférentes au bien, soit 14 363 euros d'emprunt annuel jusqu'en janvier 2023 en dépenses et 4756 euros de loyer annuel en recettes ;
- L'espace Jamot est propriété de la CIATE. Dès lors la rétrocession se ferait dans des conditions différentes, déterminées par la loi. Le bien est d'abord estimé selon sa valeur inscrite à l'actif (139 713,70€ au 31/12/2013). Par ailleurs, la totalité des biens appartenant à la CIATE est prise en compte puis proratisée en fonction de la population pour calculer le montant dû à la commune de Saint-Sulpice-les-Champs dans le cadre de son retrait (60 198,20€). La différence : 79 515,50 euros constitue le montant théoriquement dû par la commune (ou en l'occurrence la communauté de communes Creuse Grand Sud, qui a la compétence) pour racheter l'Espace Jamot.

La communauté de communes Creuse Grand Sud demande que les subventions perçues sur le projet soient retranchées. Le montant réel autofinancé par la CIATE est de 34 640,79 €. Si l'on retranche l'amortissement, le montant qui serait dû par la communauté de communes Creuse Grand Sud est de 32 361,47 euros.

Si le calcul proposé par la Ciate est légal, il peut ne pas sembler légitime puisque le montant réellement supporté est inférieur. La pratique la plus courante dans le département lors de retrait de communes semble être de défalquer les subventions et de ne prendre en compte que le coût réel des investissements supporté par l'intercommunalité.

Dans tous les cas, il paraît logique que le même mode de calcul soit appliqué pour le retrait de Ars et pour celui de Saint-Sulpice-les-Champs. Si la Ciate accepte le calcul proposé par la communauté de communes Creuse Grand Sud pour Saint-Sulpice-les-Champs, cela permet de diminuer la compensation qui est demandée à Ars qui passerait ainsi de 17 000 à environ 10 000 euros.

Le bureau s'est prononcé en faveur d'un accord sur le mode de calcul proposé par la communauté de communes Creuse Grand Sud, soit précisément **32 361,47** euros. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce montant de compensation.

**Le Conseil Communautaire valide le montant de compensation proposé, à l'unanimité, et autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents au transfert des biens à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.**

#### **CRECHE : PLAN DE FINANCEMENT**

---

Pour mémoire, le plan de financement de la crèche est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
<b>Travaux</b>	<b>344 000,00 €</b>	<b>DETR</b>	<b>152 530,00 €</b>
		<b>CAF</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>Honoraires + frais divers + imprévus</b>	<b>68 800,00 €</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>12 000,00 €</b>
		<b>Msa</b>	<b>20 000,00 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>108 270,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>412 800,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>412 800,00 €</b>

Il est possible de solliciter sur ce projet une subvention du ministère de l'intérieur d'un montant de 10 000 euros. Il est proposé de déposer une demande de subvention dans ce cadre.

**Le conseil communautaire valide le plan de financement à l'unanimité et autorise le Président à solliciter une subvention du ministère de l'intérieur d'un montant de 10 000 euros.**

#### **CRECHE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT AVEC LA COMMUNE D'AHUN**

---

Dans le but de réaliser le projet de crèche, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de la grange avec la commune d'Ahun.

La grange concernée est située sur les parcelles cadastrées AD 34 et 35.

Cette mise à disposition interviendrait :

- Pour la réalisation d'une crèche,
- A titre gratuit ;
- La Ciate endosse l'intégralité des droits et obligations qui incombent au propriétaire. Elle ne peut cependant pas aliéner les biens.
- Sans limitation de durée. Toutefois le bien sera rétrocédé à la commune en cas de dissolution de la Ciate, de retrait de la commune ou en cas de changement de destination du bien. En cas de plus value ou moins value, une contrepartie financière pourra être réclamée par la partie désavantagée.

La mise à disposition donne lieu à une convention signée par les deux parties, qui reprend les éléments exposés ci-dessus, ainsi qu'un descriptif des biens concernés (inventaire du mobilier, état des lieux...).

**Le Conseil Communautaire valide les conditions de la convention de mise à disposition de la grange en vue de la création d'une crèche à l'unanimité et autorise le Président à signer cette convention.**

## **CRECHE : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX**

---

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 17 mars pour statuer sur les offres. Le montant global des offres les mieux disantes s'élève à 1,5 fois le budget initialement prévu pour ce projet. Dans ces conditions, la commission propose de déclarer l'appel d'offre sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, l'augmentation de 1,5 du coût de la crèche n'est pas supportable pour le budget de la Ciate et conduirait à renoncer à d'autres opérations. Il est proposé de revoir à la baisse les prestations prévues (suppression de certaines prestations : vidéo surveillance...) et de relancer un appel d'offre en vue de rentrer dans le budget initial.

**A l'unanimité, le conseil communautaire déclare sans suite l'appel d'offre pour motif d'intérêt général.**

## **PROPOSITION DE REALISATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LES PERSONNES AGEES**

---

Il est envisagé de réaliser un diagnostic concernant les personnes âgées.

Au départ, ce sont les difficultés rencontrées par l'association de soutien à domicile du Donzeil qui a motivé cette réflexion, conjugué à des demandes d'usagers et de mairies de mise en place d'un service de transport à la demande.

Le service du Donzeil propose un service de portage des repas, de petits travaux (bricolage, jardinage) et de transport à la demande. Toutefois, il ne concerne pas toutes les communes (uniquement les cantons de St Sulpice et de Pontarion) et n'a pas beaucoup d'usagers. Il connaît des difficultés financières depuis qu'il a été séparé du service de soin infirmier (avant une seule et même association).

Sur le canton d'Ahun, le portage des repas est également proposé par le service de soutien à domicile d'Ahun Jarnages et par le CAT. L'association Ahun-ménage-jardinage propose des services de ménage et de jardinage. De nombreux auto-entrepreneurs proposent des services de bricolage et de jardinage sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le territoire est couvert par le service de soins infirmiers à domicile de Gouzon-Jarnages-Ahun-Le Donzeil et en ce qui concerne les aides à domicile par l'Agardom (Aubusson) et Label vie (Bourganeuf).

Cependant au-delà d'une approche des personnes âgées comme consommateurs de service, il est proposé de réaliser un diagnostic plus large pour mieux connaître ce que vivent les personnes âgées sur le territoire et ce dont elles pourraient avoir besoin.

Ce diagnostic s'articulerait en trois étapes :



- **Repositionnement du contexte**

Définition du public concerné, politiques vieillesse existantes (qui est concerné, selon quel critères, proportion de personnes touchées sur le territoire), services existants (quels services, pour qui, à quel prix), loisirs existants (quels loisirs, qui est touché...)

- **Réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de personnes** (la communauté de communes compte 7500 habitants dont 1900 personnes de plus de 65 ans).

Elaboration du canevas d'enquête, définition du panel, conduite des enquêtes, dépouillement et analyse des enquêtes.

- **Synthèse l'ensemble des éléments recueillis pour faire des propositions d'action** (en collaboration avec un comité de pilotage composé de partenaires intervenant dans le champ concerné).

Il est proposé de confier ce travail à L'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion pour la Santé). Cet organisme a déjà réalisé des diagnostics similaires ailleurs dans la région. En amont de la démarche, à travers Mme Sylvie Poli, un travail d'accompagnement dans la réflexion a déjà été mené. Il était envisagé de confier la réalisation de l'enquête proprement dite à un stagiaire, mais vu la recherche auprès d'organismes de formation adaptés au domaine n'ont rien donné. L'IREPS propose de réaliser la totalité de la mission pour un montant de 5892 euros.

Michel GIRON se demande s'il est utile de faire ce diagnostic. Il pense que des enquêtes similaires ont déjà dû être menées par d'autres organismes, notamment la M.S.A. Payer pour quelque chose qui a déjà été réalisé est, selon lui, inutile.

Martine LAPORTE ne pense pas que ce type d'enquête ciblé et complète ait déjà été réalisée.

Céline FOUCHET précise que ce questionnaire va plus loin que ceux déjà réalisés notamment en s'intéressant aux notions d'isollements, d'activités pour les personnes âgées.

Pour Michel GIRON ce diagnostic devra donc être réalisé environ tous les 10 ans, en fonction de l'évolution des besoins de la population et des outils mis à disposition pour y pallier.

Denis FRIC a du mal à comprendre pourquoi la Ciata porterait ce projet alors qu'elle va traiter avec des structures sur lesquelles elle n'a aucune influence.

Martine LAPORTE répond que ce diagnostic peut justement servir de base de discussion pour aider à définir les rôles des différentes structures (MSA, CAT, communauté de communes...) afin qu'elles puissent travailler en partenariat.

Denis FRIC préférerait que les discussions s'engagent avant le diagnostic.

Céline FOUCHET rajoute que ce diagnostic a déjà été mis en place sur le territoire de St Germain les Belles en Haute Vienne en partenariat avec la MSA.

L'intervenant en charge du diagnostic est en contrat d'avenir à l'IREPS.

Claude FOURNEL fait référence au projet régional Mona Lisa qui propose de former les personnes âgées à l'utilisation de skype pour briser leur isolement.

Céline Fouchet ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire valide la proposition de réaliser un diagnostic portant sur les personnes âgées par 35 avis favorables et 5 abstentions et autorise le Président à signer le contrat de mission avec l'IREPS pour un montant de 5892 euros.**

#### **AVENANT AUX TRAVAUX CONCERNANT LE CHANTIER DU LOGEMENT DE LA POUGE**

---

##### **Modification de l'avenant n°1 au lot n°5 Menuiseries, titulaire M. Jean Claude Parelou**

En conseil communautaire du 14 novembre 2013, l'option aménagement intérieur a été validée pour un montant de 1320.70 € HT. Après réalisation il s'avère que les portes de placard n'étaient pas chiffrées dans le devis de l'option.

Le surcoût engendré s'élève à 682.3€ HT portant le montant total de l'avenant pour validation de l'option à 2003 € HT (soit 9.67 % du montant du marché initial). La validation de cet avenant ne conduit pas à dépasser le montant de travaux prévu dans le plan de financement.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Président à signer l'avenant avec l'entreprise Parelou.**

#### **CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT OCCASIONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA Baignade A MASMANGEAS**

---

Au vu du succès de la baignade du plan d'eau de Masmangeas l'été dernier, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler l'action pour l'été 2014, avec une période d'ouverture du 7 juillet au 24 août inclus. Il est donc proposé de recruter un surveillant de baignade rémunéré sur la base de l'indice brut 298 majoré 309. Le coût estimé est d'environ 3500 € (salaire et cotisations patronales).

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

#### **CREATION DU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE EN VUE DE L'AVANCEMENT DE LA COMPTABLE DE LA CIATE**

---

En raison de son ancienneté dans le grade d'adjoint administratif, Corinne Auvity, comptable à la Ciate depuis bientôt 20 ans peut bénéficier d'un avancement au d'adjoint administratif principal de 2ème classe. En raison de la qualité de son travail et de son engagement, il est proposé de la promouvoir à ce grade. Ceci nécessite la création d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de pouvoir la nommer dans ce grade. Le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé dans le même temps.

Le Président rappelle les qualités professionnelles de Mme Auvity (compétence, grande rigueur, loyauté) et il considère donc que cet avancement est mérité.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

## **RECONDUCTION DU POSTE DE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT ET CHARGE DE MISSION HABITAT EN CONTRAT OCCASIONNEL**

---

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier, il a été décidé de créer un demi-poste supplémentaire sur la mission habitat, pour faire face au surcroît d'activité lié à l'augmentation du nombre de dossiers d'aide à l'habitat sur l'année 2014. La demande de subvention a été faite en ce sens auprès des partenaires du PRIG.

Par ailleurs, les conseillers ont été informés que des solutions pour ce poste avaient été cherchées en interne : La mission SPANC est dans une phase plus calme suite à la réalisation de la première vague de contrôles. L'année 2014 est consacrée aux relances. Les compétences Habitat et SPANC étant complémentaires, il a été proposé de mutualiser les deux missions ce qui permet de constituer un poste à temps complet.

Le contrat du technicien qui assure désormais ces deux missions arrivera à échéance le 30 juin prochain. Il est nécessaire de créer un poste en contrat occasionnel afin de prolonger la mission sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2014. La rémunération sera afférente à l'indice brut 336 majoré 318 pendant toute la durée du contrat.

Jacky GUILLON se dit très satisfait du travail réalisé par M. Fleurat et de son implication dans ses nouvelles missions. Ce contrat lui permettra d'acquérir une nouvelle compétence professionnelle et l'aidera dans sa future recherche d'emploi.

**Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

## **AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BUSSEAU HISTOIRE ET PATRIMOINE POUR LES 150 DU VIADUC**

---

Pour rappel, le Conseil Communautaire du 17 décembre 2013 a accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Busseau Sur Creuse : Patrimoine et Tourisme pour l'organisation de l'évènement « 150<sup>ème</sup> anniversaire du Viaduc de Busseau ». Sur cette somme, une avance de 3000 euros a été actée lors de la séance du 4 février dernier.

Cependant, à ce jour, l'association n'a pas encore bouclé le plan de financement de cette manifestation. En l'absence d'un budget suffisant, l'évènementiel ne pourra avoir lieu dans les conditions prévues. C'est la raison pour laquelle l'association a sollicité la Ciate pour obtenir une aide plus importante.

En raison de l'envergure de la manifestation et de son caractère exceptionnel, il est proposé d'accorder une aide supplémentaire de 10 000 euros, soit une aide globale de 15 000 euros.

Sur ce montant, l'association ayant besoin de trésorerie en amont de la manifestation, il est proposé d'accorder une avance d'un montant de 8000 euros.

Denis FRIC demande si les mêmes règles sont appliquées à toutes les associations.

Martine LAPORTE répond affirmativement.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association Busseau Sur Creuse Histoire et Patrimoine d'un montant de 15 000€ pour l'évènement « 150<sup>ème</sup> anniversaire du Viaduc de Busseau », et de consentir à l'association une avance de 8 000€ sur l'aide votée.**

## **RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC LA SAFER**

---

Une convention de maîtrise foncière a été signée avec la Safer le 25 juin 2009. Cette convention a pour objectif la constitution d'une réserve foncière dans le but de compenser les agriculteurs qui exploitent les terrains situés dans la future zone d'activités.

La Safer se rémunère par un pourcentage sur les transactions foncières de l'ordre de 9% du prix principal d'acquisition et des frais afférents. Des frais de stockage sont ajoutés lorsque la SAFER conserve les terrains en vu d'un échange futur (2,6%)

Dans le cadre de cette convention, la Safer avait acquis des terrains en 2009, qu'elle stocke encore à ce jour. Cette convention arrivera à échéance le 24 juin 2014. Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de deux ans à compter du 25 juin 2014, le temps nécessaire pour faire aboutir le projet de zone d'activité.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention avec la Safer.**

Patrick PACAUD demande si l'architecte pourrait modifier les plans pour la maison médicale de façon à ce que les personnes qui sortent du cabinet ne passent pas par la salle d'attente. Jacky GUILLON indique que la proposition sera étudiée et il ajoute qu'une subvention du FNADT a été accordée à hauteur de 251 250 euros pour ce projet.

En conclusion de ce dernier conseil communautaire Jacky GUILLON remercie les conseillers pour leur investissement et exprime sa satisfaction quant à toutes les réalisations de ce mandat. Il remercie aussi l'ensemble du personnel de la Ciate pour son dynamisme et sa compétence. Il rappelle quelques unes des grandes réalisations notamment en termes d'habitat mais aussi la création du centre de loisirs, du service Petite enfance, la programmation culturelle, les travaux de restauration des cours d'eaux, la création du SPANC. Au niveau de l'activité économique, il y a eu la création de l'épicerie de Sardent, la reprise de la scierie de la chapelle, la rénovation d'un immeuble à Pontarion qui a généré plusieurs emplois, le restaurant à Masgot, la Métive à Moutier d'Ahun, la plateforme de Banize qui a permis la réimplantation de l'entreprise Chopinaud, la création du Pôle Local d'Accueil avec la Communauté de communes de Bourgneuf Royère et la création de l'Office de tourisme intercommunal qui a des activités sur l'ensemble du territoire.

Les projets en cours conforteront le développement économique et social entrepris : la crèche (équipement qui répondra aux besoins des familles et complémentaire avec ce que font déjà Les Petits Ciatons), l'espace culturel de Sardent, la maison de santé (équipement qui apportera un plus au territoire) et l'aménagement de l'étang du Donzeil avec l'opportunité que la Ciate a pu saisir grâce à l'acquisition réalisée par la Fédération de pêche. Jacky GUILLON fait aussi référence à l'accompagnement des communes par la Ciate sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Enfin il termine par le projet de services aux personnes âgées et précise qu'il est important de se soucier du bien-être de nos aînés.

Jacky GUILLON ajoute que l'installation du Conseil Communautaire se fera le 15 avril 2014. Il précise aussi que la date du vote du budget pourrait être le 29 avril 2014, ainsi le résultat du nouvel appel d'offre pour la crèche serait connu.

**Fait à Ahun, le 19 mars 2014,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacky Guillon', written in a cursive style.

**Le Président,  
Jacky Guillon.**